



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRA
DE LA VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

RÉSOLUTION N° 465-2005

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2005

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : TRAVAUX ROUTE 367

ATTENDU que depuis plusieurs années, des problèmes d'inondation surviennent lors de fortes pluies ou à la fonte des neiges, le long de la route de Fossambault (route No 367) dans les secteurs de la rue de l'Entente et de la route du Grand-Capsa à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que les propriétaires desdits secteurs ont subi à, plusieurs reprises, des dommages et que ces dommages ne sont généralement pas couverts par les compagnies d'assurance;

ATTENDU que la route de Fossambault est de juridiction provinciale sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que le centre de services de Cap-Santé du ministère des Transports du Québec est conscient de la problématique et a d'ailleurs mandaté la firme de génie-conseil Génécoc Civil inc. en 2003 pour la réalisation d'une étude de drainage;

ATTENDU que le rapport d'étude identifie des pistes de solution pouvant être mises en place, ces pistes de solution étant présentées sur un plan faisant partie du rapport;

ATTENDU que la réalisation des travaux permettant de solutionner la problématique de drainage a été intégrée, par le MTQ, au projet majeur de réaménagement de la route No 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce projet sera réalisé en phases, sur 2 ans, et que la première phase des travaux doit débiter seulement à l'automne 2007;

ATTENDU que les citoyens des secteurs concernés risquent de subir, d'ici là, d'autres inondations leur créant des inconvénients et préjudices sérieux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Dumouchel
ET RÉSOLU de demander au ministre des Transports du Québec de prioriser, dans le projet de réaménagement de la route No 367, les travaux correctifs de drainage sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de prévoir, au contrat de construction à octroyer, que ces travaux soient réalisés dès la première phase des travaux ;

QUE cette résolution soit transmise :

- au ministre des Transports, M. Michel Després;
- au député provincial de Portneuf, M. Jean-Pierre Soucy;
- au directeur du centre de services de Cap-Santé du ministère des Transports du Québec, M Yvan Barrette;
- à M. Michel Huot, représentant des citoyens du secteur concerné.

ADOPTÉE.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 24 janvier 2007

Genevieve Ouellet
GREFFIÈRE ADJOINTE